

C84A1  
C33  
2000/01  
1  
QL  
P. gouv.

**MINISTÈRE DE LA CULTURE**

**ET**

**DES COMMUNICATIONS**

**CAHIER EXPLICATIF**

**DES CRÉDITS**

**2000-2001**

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1.</b>	<b>LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS</b>	<b>1</b>
1.1	La mission et les orientations stratégiques	1
1.1.1	La mission	1
1.1.2	Le contexte et les grands enjeux	1
1.1.3	Les orientations stratégiques	2
1.2	L'organisation du ministère	7
1.2.1	Les effectifs et la structure administrative	7
1.2.2	Les organismes et sociétés d'État	9
1.2.3	La structure des programmes 2000-2001	10
<b>2.</b>	<b>LE PLAN DE GESTION DES DÉPENSES</b>	<b>11</b>
2.1	Le suivi du plan de gestion des dépenses 1999-2000	11
2.2	Le plan de gestion des dépenses 2000-2001	11
2.2.1	Les dépenses totales	11
2.2.2	Les dépenses par programmes	12
<b>3.</b>	<b>LE BUDGET DE DÉPENSES ET LES CRÉDITS TOTAUX</b>	<b>13</b>
3.1	La comptabilisation des investissements	13
3.2	Conciliation du budget de dépenses et des crédits totaux 2000-2001	13
<b>4.</b>	<b>LES CRÉDITS 2000-2001</b>	<b>14</b>
4.1	Les crédits totaux 2000-2001	14
4.2	Les crédits 2000-2001 par programmes	15
4.2.1	Gestion interne et institutions nationales	15
4.2.2	Soutien à la culture et aux communications	15
4.2.3	Organismes et sociétés d'État	16
4.3	Les crédits de transfert	17
4.3.1	Les crédits de transfert : Soutien à la culture et aux communications (programmes d'aide du MCC)	17
4.3.2	Les crédits de transfert : Soutien aux sociétés d'État	18

## CULTURE ET COMMUNICATIONS

### 1.1 La mission et les orientations stratégiques <sup>(1)</sup>

#### 1.1.1 La mission

Le Ministère, appuyé par des sociétés d'État et des organismes publics, a pour mission de favoriser au Québec l'affirmation, l'expression et la démocratisation de la culture ainsi que le développement des communications et de contribuer à leur rayonnement à l'étranger. Il le fait dans le respect des valeurs de la société québécoise. Il remplit également sa mission en maximisant les retombées sur le plan de la qualité artistique et de l'enrichissement de la collectivité et en suscitant le développement régional, national et international des entreprises et des organismes engagés dans la culture et les communications.

#### 1.1.2 Le contexte et les grands enjeux

Au cours des prochaines années, le plan d'action stratégique du Ministère s'articulera autour de quatre grands enjeux.

##### **La vitalité de la culture québécoise**

C'est par son dynamisme et sa vigueur que la culture québécoise pourra faire face aux problèmes auxquels elle est d'ores et déjà confrontée dans la foulée de la mondialisation des cultures autant que de l'économie, du développement accéléré des télécommunications ou des technologies informatiques, de l'évolution démographique du Québec et des conséquences qu'elle entraînera. Seule une culture vivante, énergique peut en effet dégager une identité qui lui est propre et ainsi affirmer sa spécificité dans l'ensemble des sociétés du monde.

Les défis associés à cet enjeu :

- La consolidation de l'infrastructure de création, de production et de diffusion de la culture québécoise;
- L'engagement actif de la population dans le développement culturel;
- L'affirmation du pluralisme culturel de la société québécoise;
- La sauvegarde du patrimoine québécois.

##### **L'ouverture sur le monde**

Non seulement la culture québécoise doit-elle être forte chez elle, mais elle doit, en plus, être capable d'intéresser « les autres », d'exprimer sa différence et de s'exporter.

D'autre part, seuls le respect et la promotion de la diversité culturelle par les différents pays pourront garantir à toutes les cultures des chances, non seulement de survivre, mais de prospérer.

Les défis associés à cet enjeu :

- Une présence forte des œuvres et des produits québécois sur leur propre marché;
- La défense du principe de la diversité culturelle dans les instances internationales;
- La promotion et la diffusion des œuvres et des produits québécois sur la scène internationale;
- L'accueil au Québec des artistes et des productions étrangères.

<sup>(1)</sup> Extrait du volume III du Budget de dépenses 2000-2001 exposant les Plans ministériels de gestion de dépenses, pages 81 - 83 et 87 - 91.

## **Le dynamisme du secteur des communications et la maîtrise des nouvelles technologies**

Le développement phénoménal des communications et des technologies informatiques rend de plus en plus floue la distinction entre les contenus, largement culturels par essence, et ce qui les véhicule. De même, ce développement impose de nouvelles façons de créer et d'affirmer sa culture.

L'enjeu consiste à consolider un secteur québécois des communications et des médias (traditionnels et nouveaux) pour qu'il serve le mieux possible les intérêts de la population et des créateurs québécois, que les retombées soient accessibles à l'ensemble de la population partout sur le territoire et qu'il contribue à la construction et au reflet de notre culture et de notre identité, tout en étant suffisamment fort pour s'imposer économiquement sur la scène mondiale.

Les défis associés à cet enjeu :

- La mise en place des conditions pour le développement des entreprises du secteur des communications;
- Une réponse adéquate aux besoins de main-d'œuvre de l'industrie;
- L'amélioration de la position concurrentielle des entreprises des nouveaux médias sur les marchés;
- La concertation des partenaires gouvernementaux et ministériels;
- La démocratisation et l'équité entre les régions dans l'accès aux moyens de communication et aux services offerts;
- L'amélioration de la qualité et de la diversité des contenus québécois, notamment en français, des services ainsi que de l'information disponibles partout.

## **Une administration renouvelée**

Le renouvellement de la conception que l'on se fait de la culture, la multiplication des acteurs qui s'approprient diverses facettes du développement culturel, les défis du financement de la culture, la protection des renseignements personnels et la mise en œuvre de la réforme de l'administration publique font de l'adaptation du Ministère aux réalités de l'an 2000 le quatrième des enjeux majeurs qui baliseront sa réflexion et son action au cours des prochaines années.

Les défis associés à cet enjeu :

- L'adaptation ministérielle au nouveau cadre gouvernemental de gestion;
- La capacité du Ministère d'anticiper et d'ajuster ses actions à l'évolution;
- L'harmonisation des interventions du Ministère avec celles de ses partenaires.

### **1.1.3 Les orientations stratégiques**

L'action du Ministère pour les trois prochaines années s'articulera autour des quatre orientations stratégiques suivantes :

- La démocratisation de la culture et l'accès aux savoirs ;
- L'expression d'une présence culturelle forte ;
- Le développement de l'emploi et l'adaptation des organismes et des entreprises ;
- L'affirmation du leadership ministériel.

Ces orientations s'appliquent à l'ensemble des mandats attribués au ministère de la Culture et des Communications. Au regard de chacune, le Ministère a privilégié des axes d'intervention auxquels correspondent des objectifs, puis des indicateurs permettant de quantifier, autant que possible, les objectifs poursuivis.

### La priorité aux jeunes

Pour la durée du présent plan stratégique, le Ministère entend accorder un statut privilégié aux moins de 35 ans dans ses actions par :

- L'importance accordée à la jeunesse dans l'application des programmes du Ministère et des sociétés d'État;
- L'examen de la réalité culturelle spécifique des jeunes (besoins nouveaux);
- Une attention particulière accordée à la formation et à l'intégration des jeunes travailleurs de la culture, des médias et des nouvelles technologies sur le marché du travail;

La prise en charge rapide des décisions découlant du Sommet du Québec et de la jeunesse.

### LES INDICATEURS

Selon les objectifs visés dans le plan stratégique 2000-2003, le Ministère utilise des indicateurs de situation dont l'évolution ne dépend pas strictement de son action mais également de celle de ses partenaires gouvernementaux et de divers intervenants externes. Pour cette raison, aucune cible n'est associée à ces indicateurs. Il utilise également des indicateurs de mise en œuvre, principalement liés à l'actualisation ou à l'entrée en vigueur de ses programmes, de ses stratégies ou de ses politiques. Enfin, le Ministère définit des indicateurs de résultats qui permettent d'apprécier les progrès accomplis au regard de certaines actions ministérielles, notamment celles qui découlent de la mise en œuvre de ses politiques et de ses programmes. Des cibles peuvent être associées aux indicateurs de mise en œuvre et aux indicateurs de résultats. Le Ministère entend définir progressivement des indicateurs de résultats pour chacun des objectifs de son plan triennal.

### La démocratisation de la culture et des services de communication

#### Axe 1 : Le développement des pratiques

- |                            |   |
|----------------------------|---|
| Objectif :                 | Favoriser les occasions de pratique culturelle.   |
| Indicateurs de situation : | Pratique d'activités en amateur, à caractère artistique ou scientifique; lecture de livres et de revues.  |
| Indicateur de résultats :  | Nombre de livres par personne dans les bibliothèques publiques (cible : 3 livres par personne d'ici 2003).  |
| Objectif :                 | Accroître la fréquentation des lieux culturels.   |
| Indicateurs de situation : | Fréquentation des établissements culturels (bibliothèque publique, musée, centre d'archives et site du patrimoine); assistance à des spectacles professionnels en théâtre, musique, danse, chanson et humour. |
| Indicateurs de résultats : | Nombre de prêts par personne par année dans les bibliothèques publiques; nombre de spectacles présentés dans quatre lieux ou plus au cours de l'année.  |

#### Axe 2 : L'engagement communautaire

- |                                |   |
|--------------------------------|---|
| Objectif :                     | Favoriser la responsabilisation des citoyens, des organismes et des pouvoirs régionaux et locaux à l'égard du développement culturel, notamment en matière de patrimoine.   |
| Indicateurs de situation :     | Évolution des dépenses culturelles des municipalités par personne; pourcentage de la population touchée par une entente de développement culturel; pourcentage de la population touchée par une politique culturelle. |
| Indicateurs de mise en œuvre : | Adoption et mise en œuvre d'une nouvelle politique sur les musées (2000); adoption et mise en œuvre d'une nouvelle politique du patrimoine (2001);  |

Objectif : Créer des conditions favorables à la participation de toutes les communautés à la vie culturelle québécoise.

Indicateur de résultats : Pourcentage de la population autochtone touchée par des ententes de développement culturel (cible : 60 % de la population d'ici 2002).

Objectif : Associer davantage les citoyens à l'animation des médias communautaires et accroître l'information locale et régionale sur la vie des diverses communautés.

Indicateur de mise en œuvre : Révision du programme de soutien aux médias communautaires (2001).

### Axe 3 : L'accessibilité aux services de communication

Objectif : Favoriser l'équité dans l'accès aux services de communication dans les régions où les coûts sont plus élevés

Indicateurs de situation : Taux de branchement des ménages québécois à Internet; taux d'accès à Internet (18 ans et plus).

### Le soutien à la création, à la production et à la diffusion

#### Axe 1 : La vitalité de la création et de la production

Objectif : Favoriser le renouvellement de la création et l'émergence de produits novateurs.

Indicateur de résultats : Nombre de premiers longs métrages québécois (cinéma, télévision et autres).

Objectif : Augmenter le volume de production, de services et de contenu de langue française.

Indicateur de situation : Nombre de sites inscrits à la Toile du Québec.

Indicateurs de résultats : Nombre de longs métrages québécois produits en français (cinéma et télévision); production de cédéroms québécois (corporatif et grand public).

#### Axe 2 : Le développement des marchés

Objectif : Augmenter la part du marché intérieur détenue par les entreprises québécoises.

Indicateur de situation : Part de marché détenue par les entreprises québécoises (cinéma, télévision, disque, livre, spectacle professionnel et cédérom).

Objectif : Accroître la diffusion des œuvres et des produits québécois et élargir les marchés étrangers.

Indicateurs de résultats : Nombre de représentations données hors Québec par l'entremise du programme de diffusion hors Québec du Conseil des arts et lettres du Québec (CALQ) (cible : 400 représentations par année); nombre d'événements inscrits au calendrier des activités du Québec dans le monde en matière de culture et de communications.

### Axe 3 : La promotion de la diversité culturelle

Objectif : Contribuer à la mise en place d'un mécanisme international, applicable à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), garantissant le respect de la diversité culturelle.

Indicateur de mise en œuvre : Élaboration et présentation de divers scénarios liés au traitement de la culture et des communications dans les accords internationaux de commerce (2000).

### L'adaptation de l'infrastructure culturelle et de communication

#### Axe 1 : Le développement de l'emploi et des compétences

Objectif : Mettre en place des mesures ou des programmes de soutien à la stabilisation et à la création d'emplois ainsi que de formation et d'adaptation de la main-d'œuvre dans les secteurs de la culture et des communications.

Indicateur de mise en œuvre : Adoption et mise en œuvre d'une stratégie interministérielle en emploi (cible : adoption en 2000 et mise en œuvre complète en 2003).

#### Axe 2 : La stabilisation et le développement des organismes et des entreprises de la culture et des communications

Objectif : Contribuer à assainir la situation financière des organismes culturels subventionnés.

Indicateur de résultats : Nombre d'organismes culturels et artistiques bénéficiant du programme de subventions du Fonds de stabilisation et de consolidation des arts et de la culture du Québec.

Objectif : Créer des conditions favorables au développement des organismes et des entreprises de la culture et des communications.

Indicateurs de résultats : Nombre d'organismes des arts et des lettres soutenus dans la réalisation de plans de développement basés notamment sur l'amélioration des conditions de création, le renouvellement de la création et des programmes d'exposition; nombre de Conseils régionaux de développement (CRD) avec lesquels le Ministère, le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) ou la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) ont conclu des ententes spécifiques.

Objectif : Maximiser les retombées culturelles, linguistiques et économiques d'Internet sur les organismes et les entreprises de la culture et des communications.

Indicateurs de mise en œuvre : Poursuite de la mise en place d'une inforoute de la culture (2001); mise en place d'un mécanisme de veille pour suivre l'évolution des entreprises culturelles sur le Web (2000).

### Une action ministérielle renouvelée

#### Axe 1 : Le renouvellement de l'organisation

Objectif : Moderniser l'organisation pour répondre à une gestion axée sur les résultats et visant la qualité des services ainsi que la protection des renseignements personnels.

- Indicateurs de mise en œuvre : Réforme du cadre de gestion (2003); réalisation d'un plan de vérification interne; évolution de la mise en place du système de gestion intégrée de ressources et de contrôles financiers; poursuite de la mise en œuvre du plan d'action ministériel sur la protection des renseignements personnels.
- Indicateur de résultats : Conclusion de conventions de performance et d'imputabilité (cible : 2 conventions signées en 2000).
- Objectif : Mobiliser et habiliter le personnel en vue de sa participation à l'évolution de l'organisation.
- Indicateurs de résultats : Évolution de la satisfaction du personnel quant au climat organisationnel et aux pratiques de gestion; évolution du nombre de personnes ayant bénéficié d'une mesure de formation.
- Objectif : Actualiser les politiques et les stratégies du Ministère en tenant compte notamment des actions et des grands chantiers gouvernementaux ainsi que des politiques des autres ministères.
- Indicateurs de mise en œuvre : Actualisation de la politique de diffusion des arts de la scène (2000); actualisation du mandat du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (2001); renouvellement du cadre de gestion des équipements culturels (2000), mise à jour de la stratégie d'intervention ministérielle au regard des municipalités locales et régionales (2001); adoption d'une stratégie en matière de tourisme culturel (2000); harmonisation avec la nouvelle politique en matière de science et de technologie; mise en œuvre du plan d'action de la capitale (2003); suivi du Sommet du Québec et de la jeunesse (2000).
- Objectif : Développer une vision stratégique par des activités d'analyse et de prospective de même que la mise en place d'une structure de veille.
- Indicateur de mise en œuvre : Mise en place d'une structure de veille stratégique (2000).

## 1.2 L'organisation du ministère

### 1.2.1 Les effectifs et la structure administrative

L'effectif autorisé du ministère et de ses deux organismes budgétaires (Commission des biens culturels et Régie du cinéma) est de 754.

#### Ministère :

▪ Gestion interne et soutien	370
▪ Institutions nationales :	
- Archives nationales du Québec	108
- Centre de conservation du Québec	27
- Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	194
<b>Sous-total du Ministère</b>	<b>699</b>

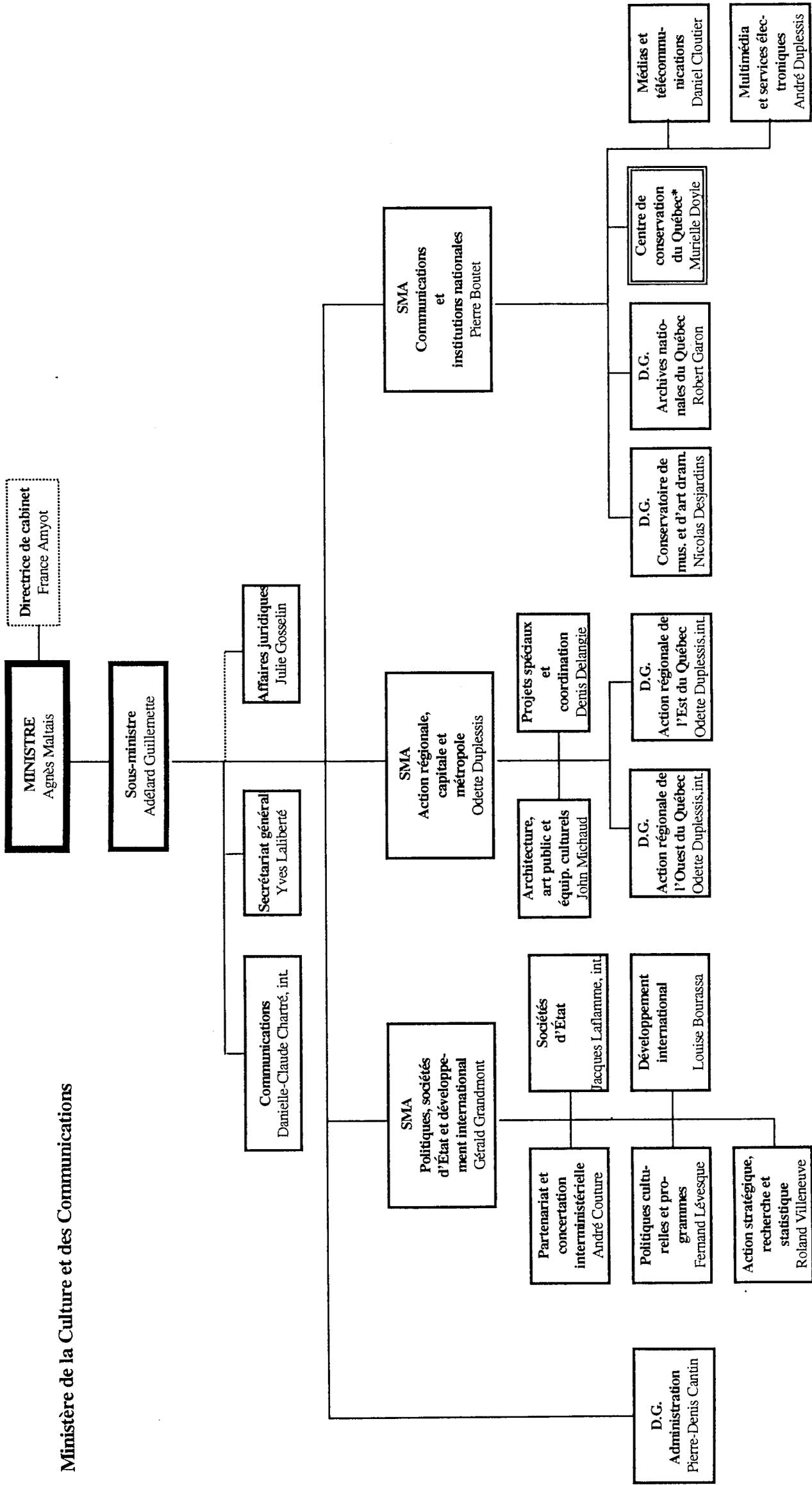
#### Organismes budgétaires

▪ Commission des biens culturels du Québec	4
▪ Régie du cinéma	51
<b>Sous-total organismes budgétaires</b>	<b>55</b>

<b>TOTAL :</b>	<b>754</b>
----------------	------------

L'organigramme du ministère est présenté à la page suivante.

# Ministère de la Culture et des Communications



\* Le Centre de conservation du Québec est une unité autonome de service.

## 1.2.2 Les organismes et sociétés d'État

### **Commission des biens culturels du Québec**

M. Marcel Masse, président par intérim  
Mme Louise Brunelle, vice-présidente

### **Bibliothèque nationale du Québec**

M. Philippe Sauvageau, président-directeur général

### **Régie du cinéma**

Mme Jeanne L. Blackburn, présidente

### **Musée d'Art contemporain de Montréal**

M. Pierre Bourgie, président  
M. Marcel Brisebois, directeur général

### **Musée de la Civilisation**

M. Henri Grondin, président  
M. Roland Arpin, directeur général

### **Musée du Québec**

M<sup>me</sup> Paule Leduc, présidente  
M. John R. Porter, directeur général

### **Société de la Place des Arts de Montréal**

M. Clément Richard, président  
(poste vacant : d.g.)

### **Société du Grand Théâtre de Québec**

M. Pierre-Michel Bouchard, président  
M<sup>me</sup> Francine Grégoire, directrice générale

### **Société de développement des entreprises culturelles**

M. Pierre Lafleur, président

### **Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs**

M<sup>e</sup> Jean Corriveau, président

### **Société de télédiffusion du Québec**

Doris Girard, présidente-directrice-générale

### **Conseil des arts et des lettres du Québec**

M<sup>me</sup> Marie Lavigne, présidente-directrice générale

### **Grande bibliothèque du Québec**

M<sup>me</sup> Lise Bissonnette, présidente-directrice générale

### **1.2.3 La structure des programmes 2000-2001**

La structure des programmes du ministère pour l'exercice 2000-2001 se présente ainsi :

#### **Le programme 01 – Gestion interne et institutions nationales**

Ce programme vise à :

- développer une vue d'ensemble des activités culturelles et de communications au Québec, à élaborer et gérer les politiques, les orientations et les programmes en matière de culture et de communications. Il vise aussi à assurer les services de soutien à la gestion (élément 01 – Gestion interne et soutien)
- favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine archivistique (élément 02 – Archives nationales du Québec)
- assurer la restauration de biens culturels, ainsi que l'expertise et la sensibilisation en cette matière (élément 03 – Centre de conservation du Québec)
- favoriser l'enseignement des arts d'interprétation par l'intermédiaire du réseau des conservatoires (élément 04 – Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec).

#### **Le programme 02 – Soutien à la culture et aux communications**

Ce programme vise à :

- assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière directe ou en apportant une expertise conseil auprès des divers intervenants et partenaires, organismes, institutions, municipalités ou entreprises.

#### **Le programme 03 – Organismes et sociétés d'État**

Ce programme vise à soutenir les organismes et les sociétés d'État dont le mandat respectif est de :

- fournir des expertises et de favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois (élément 01 – Commission des biens culturels et élément 02 – Bibliothèque nationale du Québec)
- assurer les activités de surveillance et de sensibilisation prévues dans la Loi sur le cinéma (élément 03 – Régie du cinéma)
- promouvoir et de conserver l'art québécois et international, l'histoire et les composantes de la société, ainsi que d'assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux des musées (élément 04 – musées nationaux)
- mettre à la disposition des artistes et des promoteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles (élément 05 – Société du Grand Théâtre de Québec et Société de la Place des Arts de Montréal).
- favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications (élément 06 – Société de développement des entreprises culturelles)
- assurer la reconnaissance des associations d'artistes et celles de producteurs et d'encadrer les relations de travail dans les domaines concernés (élément 07 – Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs)
- offrir une programmation de télévision éducative et culturelle (élément 08 – Société de télédiffusion du Québec)
- soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement, l'expérimentation et la production artistique et d'en favoriser le rayonnement (élément 09 – Conseil des arts et des lettres du Québec)
- offrir un accès démocratique à la culture et au savoir en concertation avec les bibliothèques et les institutions documentaires québécoises (élément 10 – Grande bibliothèque du Québec).

## 2. Le plan de gestion des dépenses<sup>(2)</sup>

### 2.1 Le suivi du plan de gestion des dépenses 1999-2000

Les principales actions entreprises au cours de l'exercice pour assurer le respect du plan de gestion des dépenses 1999-2000 sont :

- La poursuite de la rationalisation des dépenses de fonctionnement du Ministère et des organismes et sociétés d'État;
- La poursuite de l'opération d'allègement et de simplification de l'ensemble des opérations du Ministère.

### 2.2 Le plan de gestion des dépenses 2000-2001

#### 2.2.1 Les dépenses totales

##### Le budget de dépenses par programmes

	1999-2000		2000-2001	Écart (3-2)
	Budget de dépenses (000 \$) (1)	Budget de dépenses sans dépenses exceptionnelles (2)	Budget de dépenses (000 \$) (3)	
1. Gestion interne et institutions nationales	63 939,9	63 939,9	66 414,4	2 474,5
2. Soutien à la culture et aux communications	137 547,2	117 692,0	120 965,3	3 273,3
3. Organismes et société d'état	257 979,5	240 334,7	245 395,2	5 060,5
Total	459 466,6	421 966,6	432 774,9	10 808,3
Effectif (ETC)	754	754	754	0

Les dépenses 2000-2001 du Ministère s'établissent à 432,8 M\$, ce qui représente une augmentation de 10,8 M\$ (2,6 %) par rapport à celles de l'exercice financier 1999-2000 excluant des dépenses exceptionnelles de 37,5 M\$ pour cet exercice annoncées lors du Discours sur le budget 2000-2001. Cette augmentation reflète notamment la variation des besoins en service de la dette, la hausse du budget transitoire de la Grande Bibliothèque du Québec et l'impact du relogement du Centre d'archives de Montréal à l'édifice Viger.

Les grandes composantes des dépenses du Ministère pour l'exercice 2000-2001 et leur part respective sont : 155,5 M\$ (35,9 %) pour les programmes d'aide; 146,8 M\$ (33,9 %) pour les institutions culturelles en patrimoine et muséologie, en arts de la scène et en audiovisuel dont 116,9 M\$ en subventions à des institutions ayant le statut de sociétés d'État; 82,0 M\$ (18,9 %) pour le service de la dette; 36,5 M\$ (8,5 %) pour le fonctionnement du Ministère et 12,0 M\$ (2,8 %) pour le fonctionnement des autres organismes.

Dans l'élaboration de son plan de gestion des dépenses 2000-2001, le Ministère a préservé ses programmes d'aide ainsi que ceux du Conseil des arts et des lettres du Québec et ceux de la Société de développement des entreprises culturelles.

<sup>(2)</sup> Extrait du volume III du Budget de dépenses 2000-2001 exposant les Plans ministériels de gestion des dépenses, p. 84 - 86.

## 2.2.2 Les dépenses par programmes

### Programme 1 : Gestion interne et institutions nationales

- Les objectifs du programme et les priorités : développer une vue d'ensemble des activités culturelles et de communications au Québec; élaborer et gérer les politiques, orientations et programmes en matière de culture et de communications; favoriser la participation et la mise en valeur du patrimoine archivistique; assurer la restauration de biens culturels ainsi que l'expertise et la sensibilisation en cette matière; favoriser l'enseignement des arts d'interprétation; assurer les services de soutien à la gestion.
- Les actions prioritaires envisagées pour respecter l'enveloppe budgétaire : poursuivre l'adaptation des façons de faire ministérielles au nouveau cadre gouvernemental de gestion; préparer la mise en place du système de gestion intégrée des ressources et de contrôles financiers; poursuivre la rationalisation des dépenses de fonctionnement.
- L'augmentation de 2,5 M\$ découle principalement de la hausse du loyer découlant du relogement du Centre d'archives de Montréal à l'Édifrice Viger.

### Programme 2 : Soutien à la culture et aux communications

- Les objectifs du programme et les priorités : assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière directe ou en apportant une expertise-conseil auprès des divers intervenants et partenaires, organismes, institutions municipales ou entreprises.
- Les actions prioritaires envisagées pour respecter l'enveloppe budgétaire : contrôler l'évolution des coûts des programmes d'aide et l'autofinancement des mesures d'ajustement.
- Le Discours sur le budget 2000-2001 a annoncé un montant de 19,9 M\$ pour le soutien aux arts, aux lettres, l'aide aux musées et à la chaîne de télévision TV-5. En excluant ce montant de dépenses exceptionnelles, l'écart s'établit à 3,3 M\$. Cette augmentation de 3,3 M\$, s'explique principalement par : la hausse des besoins en service de dette, la mise en œuvre de la politique de la lecture et du livre et le retrait des crédits réservés au Printemps du Québec à Paris.

### Programme 3 : Organismes et sociétés d'État

- Les objectifs du programme et les priorités : fournir des expertises et favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois; assurer les activités de surveillance et de sensibilisation prévues dans la Loi sur le cinéma (L.R.Q., c. C-18.1); promouvoir et conserver l'art québécois et international, l'histoire et les composantes de la société et assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux des musées; mettre à la disposition des artistes et des promoteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles; favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications; assurer la reconnaissance des associations d'artistes et celles de producteurs et encadrer les relations de travail dans les domaines concernés; offrir une programmation de télévision éducative et culturelle; soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement, l'expérimentation et la production artistique et en favoriser le rayonnement; offrir un accès démocratique à la culture et au savoir en concertation avec les bibliothèques et les institutions documentaires québécoises.
- Les actions prioritaires envisagées pour respecter l'enveloppe budgétaire : poursuivre la rationalisation des dépenses de fonctionnement des organismes et sociétés d'État.
- Le Discours sur le budget 2000-2001 a annoncé un montant de 17,6 M\$ pour la consolidation de la mission culturelle de Télé-Québec, l'aide aux musées nationaux et le soutien aux arts et aux lettres. En excluant ce montant de dépenses exceptionnelles, l'écart s'établit à 5,1 M\$. Cette hausse de 5,1 M\$ s'explique principalement par : la variation des besoins en service de dette, l'augmentation du budget transitoire de la Grande Bibliothèque du Québec et la hausse de la subvention au Conseil des arts et des lettres du Québec pour le soutien à l'Orchestre symphonique de Montréal.

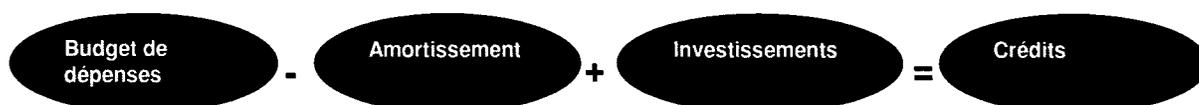
### 3. Le budget de dépenses et les crédits totaux

#### 3.1 La comptabilisation des investissements

Le budget d'investissements est présenté distinctement du budget de dépenses. Ces crédits constituent la prévision des acquisitions.

L'amortissement constitue une dépense aux états financiers sans être un crédit. L'amortissement est calculé selon le type d'équipements acquis (ex. : 3 ans pour le mobilier, l'équipement de bureau et l'équipement informatique et 10 ans pour l'équipement spécialisé).

Le tout peut être résumé comme suit :



#### 3.2 Conciliation du budget de dépenses et des crédits totaux 2000-2001

2000-2001				
Programmes	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements (000 \$)	Crédits totaux
1. Gestion interne et institutions nationales	66 414,4	1 020,3	719,3	66 113,4
2. Soutien à la culture et aux communications	120 965,3	-	-	120 965,3
3. Organismes et société d'état	245 395,2	116,3	140,0	245 418,9
	432 774,9	1 136,6	859,3	432 497,6
Moins : Crédits permanents <sup>(3)</sup>				4 464,4
<b>Crédits à voter</b>				<b>428 033,2</b>

L'amortissement de 1 136,6 tient compte des équipements acquis antérieurement au 1<sup>er</sup> avril 2000 et des acquisitions prévues en 2000-2001 pour le Ministère incluant les Institutions nationales (programme 01) et la Régie du cinéma (programme 03).

Le budget d'investissements permet de poursuivre la modernisation du parc informatique du Ministère et de la Régie du cinéma et l'acquisition d'équipements spécialisés pour les Archives nationales du Québec, le Centre de conservation du Québec et le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec.

<sup>(3)</sup> Il s'agit de crédits qui, en vertu de la loi, sont puisés directement au Fonds consolidé sans devoir être votés annuellement. Dans le cas présent, les crédits de 4,5 M\$ réfèrent essentiellement à un emprunt de la Société de la Place des Arts de Montréal.

#### 4. Les crédits 2000-2001<sup>(4)</sup>

##### 4.1. Les crédits totaux 2000-2001

Les crédits 2000-2001 s'élèvent à 432,5 M\$ comprenant :

- 35,8 M\$ (8,3 %) pour le fonctionnement du ministère et 30,3 M\$ (7,0 %) pour les institutions nationales;
- 121,0 M\$ (28,0 %) pour les programmes d'aide du ministère, dont 44,0 M\$ pour le service de la dette;
- 245,4 M\$ (56,7 %) pour les organismes et sociétés d'État, dont 78,6 M\$ pour les programmes d'aide du Conseil des arts et des lettres du Québec (44,6 M\$) et de la Société de développement des entreprises culturelles (34,0 M\$) et 38,0 M\$ pour le service de la dette des sociétés.

Les crédits de 432,5 M\$ représentent une augmentation de 11,0 M\$ par rapport aux crédits de 421,5 M\$ de l'exercice 1999-2000 si l'on exclut les dépenses exceptionnelles de 37,5 M\$ en 1999-2000.

Programme	Crédits 1999-2000			2000-2001 Crédits totaux	Écart
	Incluant dépenses exception- nelles	Dépenses Exception- nelles	Sans les dépenses exception- nelles		
	(1)	(2)	(3)		
1. Gestion interne et institutions nationales	63 438,9	-	63 438,9	66 113,4	2 674,5
2. Soutien à la culture et aux communications	137 547,2	(19 855,2)	117 692,0	120 965,3	3 273,3
3. Organismes et sociétés d'État	258 003,2	(17 644,8)	240 358,4	245 418,9	5 060,5
	458 989,3	(37 500,0)	421 489,3	432 497,6	11 008,3
Moins : Crédits permanents	2 770,3	-	2 770,3	4 464,4	1 694,1
	456 219,0	(37 500,0)	418 719,0	428 033,2	9 314,2
<b>Crédits à voter</b>				<b>428 033,2</b>	

<sup>(4)</sup> Extrait du volume I du Budget de dépenses 2000-2001 et portant sur le Livre des crédits, p. 7-1. Pour le concept de crédit, différent de celui de la dépense, se référer au tableau concluant la section 3.1 à la page précédente.

4.2. Les crédits 2000-2001 par programmes<sup>(5)</sup>

## 4.2.1. Programme 01 : Gestion interne et Institutions nationales

	2000	1999-2000		
	Crédits	Crédits (1)	Dépenses exception. (2)	Crédits sans dép. except. (1-2)
1. Gestion interne et soutien	35 806,1	35 422,4	-	35 422,4
2. Archives nationales du Québec	12 095,4	9 618,0	-	9 618,0
3. Centre de conservation du Québec	1 947,6	1 972,6	-	1 972,6
4. Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	16 264,3	16 425,9	-	16 425,9
	<b>66 113,4</b>	<b>63 438,9</b>	-	<b>63 438,9</b>
Moins : Crédits permanents Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18) Élément 01	9,6	9,6	-	9,6
<b>Crédits à voter</b>	<b>66 103,8</b>			

L'augmentation de 2,7 M\$ s'explique par :

- l'indexation salariale de 1,4 M\$;
- l'effort budgétaire (1,4 M\$);
- les ajustements pour le Centre de documents semi-actifs 0,5 M\$;
- les loyers SIQ 2,2 M\$.

4.2.2. Programme 02 : Soutien à la culture et aux communications<sup>(6)</sup>

	2000	1999-2000		
	Crédits	Crédits (1)	Dépenses exception. (2)	Crédits sans dép. except. (1-2)
1. Action culturelle et communications	120 965,3	137 547,2	19 855,2	117 692,0
<b>Crédits à voter</b>	<b>120 965,3</b>			

L'augmentation de 3,3 M\$ s'explique par :

- l'ajout de 1,0 M\$ pour la politique de la lecture;
- la variation des besoins du service de la dette 5,6 M\$ incluant les crédits additionnels de 2,1 M\$ pour le patrimoine religieux et les équipements culturels;
- le retrait des crédits pour le Printemps du Québec à Paris (3,3 M\$).

<sup>(5)</sup> Extrait du volume I du Budget de dépenses 2000-2001 et portant sur le Livre des crédits, p. 7-2.

<sup>(6)</sup> Extrait du volume I du Budget de dépenses 2000-2001 et portant sur le Livre des crédits, p. 7-3.

4.2.3. Programme 03 : Organismes et sociétés d'État<sup>(7)</sup>

	2000-2001		1999-2000	
	Crédits	Crédits	Dépenses exception.	Crédits sans dép. except.
	(1)	(2)	(3)	(2-3)
1. Commission des biens culturels	413,9	440,2	-	440,2
2. Bibliothèque nationale du Québec	10 603,4	10 687,5	-	10 687,5
3. Régie du cinéma	3 483,3	3 504,1	-	3 504,1
4. Musées nationaux	60 362,2	62 107,3	1 313,5	60 793,8
5. Société de la Place des Arts de Montréal et Société du Grand Théâtre de Québec	24 770,7	22 978,5	-	22 978,5
6. Société de développement des entreprises culturelles	39 267,1	38 600,7	331,3	38 269,4
7. Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations des producteurs	374,1	377,3	-	377,3
8. Société de télédiffusion du Québec	52 430,6	58 828,2	4 000,0	54 828,2
9. Conseil des arts et des lettres du Québec	48 934,5	58 435,0	12 000,0	46 435,0
10. Grande Bibliothèque du Québec	4 779,1	2 044,4	-	2 044,4
	<u>245 418,9</u>	<u>258 003,2</u>	<u>17 644,8</u>	<u>240 358,4</u>
Moins : Crédits permanents				
Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal (L.R.Q., c. S-11.03)				
Élément 5	<u>4 454,8</u>	<u>2 760,7</u>		
	<u>240 964,1</u>	<u>255 242,5</u>		
<b>Crédits à voter</b>	<b>240 964,1</b>			

L'écart de 5,1 M\$ est un résultat qui s'explique par :

- les indexations salariales 2,1 M\$;
- l'effort budgétaire correspondant à l'autofinancement des premières offres salariales (2,6 M\$);
- la variation des besoins en service de dette 3,3 M\$ (voir tableau page 18);
- l'ajout de 2,7 M\$ pour la Grande Bibliothèque du Québec;
- l'ajustement du Discours sur le budget 1999-2000, soit l'ajout de 3,0 M\$ pour l'Orchestre symphonique de Montréal;
- le retrait des crédits de (0,5 M\$) alloués pour la stabilisation des organismes culturels lors du Discours sur le budget 1998-1999;
- la diminution (2,9 M\$) des dépenses à Télé-Québec suite au remboursement de l'emprunt relatif à la réorganisation de 1995.

<sup>(7)</sup> Extrait du volume I du Budget de dépenses 2000-2001 et portant sur le Livre des crédits, p 7-4 et p. 7-5.

### 4.3. Les crédits de transfert

#### 4.3.1 Les crédits de transfert<sup>(8)</sup> : Soutien à la culture et aux communications (programmes d'aide du MCC)

Les crédits de transfert correspondent aux subventions versées conformément aux programmes d'aide du ministère, incluant le service de la dette des équipements culturels et du patrimoine religieux.

	2000-2001		1999-2000	
	Crédits	Crédits	Dépenses exceptionnelles	Crédits sans dép. except.
		(1)	(2)	(1-2)
Aide aux institutions muséales	14 921,7	20 761,9	5 855,2	14 906,7
Cinéma – chanson	1 495,0	1 495,0	-	1 495,0
Communications et inforoutes	2 777,7	2 777,7	-	2 777,7
Concertation régionale et locale	3 250,1	3 170,2	-	3 170,2
Coopération et développement international	2 915,2	12 165,2	6 000,0	6 165,2
Culture scientifique et technique	3 196,7	3 196,7	-	3 196,7
Diffusion des arts de la scène	4 988,5	4 963,5	-	4 963,5
Événements majeurs et intervenants nationaux	1 701,7	1 700,2	-	1 700,2
Formation professionnelle et développement de la main-d'œuvre	4 729,0	4 729,0	-	4 729,0
Lecture et livre	25 973,5	25 006,0	-	25 006,0
Sensibilisation et formation des jeunes	3 190,5	3 225,0	-	3 225,0
Soutien à la mise en valeur du patrimoine (incluant 4,5 M\$ en service de dette pour le patrimoine religieux en 1999-2000)	11 730,6	9 528,6	-	9 528,6
Soutien aux arts et aux lettres	-	8 000,0	8 000,0	-
Soutien aux équipements culturels (service de dette)	37 766,6	34 418,2	-	34 418,2
Autres crédits de transfert	2 328,5	2 410,0	-	2 410,0
<b>TOTAL</b>	<b>120 965,3</b>	<b>137 547,2</b>	<b>19 855,2</b>	<b>117 692,0</b>

#### Explications des principaux écarts :

**Coopération et développement international** : retrait des crédits pour le Printemps du Québec à Paris (3,25 M\$);

**Lecture et livre** : ajout des crédits pour la politique de la lecture et du livre 1,0 M\$;

**Soutien à la mise en valeur du patrimoine – soutien aux équipements culturels (service de dette)** : variation des besoins en service de dette et les crédits additionnels pour le patrimoine religieux et les équipements culturels.

<sup>(8)</sup> Extrait du volume I du Budget de dépenses 2000-2001 et portant sur le Livre des crédits p. 7-6.

#### 4.3.2 Les crédits de transfert : Soutien aux sociétés d'État <sup>(9)</sup>:

Les crédits de transfert permettent le versement des subventions aux douze sociétés d'État pour leur fonctionnement, leurs programmes d'aide (CALQ, SODEC) et leur service de la dette.

	2000-2001			1999-2000			
	Crédits totaux (1) = (2)+(3)	Fonctionnement (2)	Service de dette (3)	Crédits (4) = (5)+(6)+(7)	Dépenses exception. (5)	Fonct. sans dép. except. (6)	Service de dette (7)
Bibliothèque nationale du Québec	10 603,4	8 863,2	1 740,2	10 687,5		8 914,7	1 772,8
Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs	374,1	374,1		377,3		377,3	
Conseil des arts et des lettres du Québec							
- Fonctionnement	4 371,0	4 371,0		4 399,5		4 399,5	
- Programmes d'aide	44 563,5	44 563,5		54 035,5	12 000,0	42 035,5	
Grande Bibliothèque du Québec	4 779,1	4 779,1		2 044,4		2 044,4	
Musée d'art contemporain de Montréal	8 272,9	6 538,8	1 734,1	8 658,7	300,0	6 571,3	1 787,4
Musée de la civilisation	20 571,7	17 398,2	3 173,5	20 922,3	513,5	17 601,8	2 807,0
Musée des beaux-arts de Montréal	17 295,4	12 324,2	4 971,2	17 847,7		12 689,3	5 158,4
Musée du Québec	14 222,2	9 802,2	4 420,0	14 678,6	500,0	9 845,5	4 333,1
Société de développement des entreprises culturelles							
- Fonctionnement	5 289,8	3 424,0	1 865,8	4 720,4	331,3	3 355,4	1 033,7
- Programmes d'aide (livre, disques, spectacles et métiers d'art)	11 515,2	11 515,2		11 418,2		11 418,2	
- Programmes d'aide (cinéma et production télévisuelle)	21 665,6	21 665,6		21 665,6		21 665,6	
Société de la Place des arts de Montréal	20 089,6	3 118,9	16 970,7	18 540,0		3 127,6	15 412,4
Société de télédiffusion du Québec	52 430,6	50 856,9	1 573,7	58 828,2	4 000,0	53 719,4	1 108,8
Société du Grand théâtre de Québec	4 681,1	3 194,2	1 486,9	4 438,5		3 207,8	1 230,7
<b>TOTAL</b>	<b>240 725,2</b>	<b>202 789,1</b>	<b>37 936,1</b>	<b>253 262,4</b>	<b>17 644,8</b>	<b>200 973,3</b>	<b>34 644,3</b>

<sup>(9)</sup> Extrait du Volume I du Budget de dépenses 2000-2001 et portant sur le Livre des crédits, p. 7-6.